

ce 31 8444-03

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

X Communauté française
~~0~~ Provincial et communal

~~0~~ Libre confessionnel
~~0~~ Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 19 mai 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Techniques d'animation et de communication adaptées au guide nature.

Code de l'U.F. :	983140021E1	Code du domaine de formation :	903
------------------	-------------	--------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de :
du degré :

~~0~~ qualification
~~0~~ inférieur

X transition
X supérieur

~~0~~ Enseignement supérieur de type court

~~0~~ Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	0	Technique	0
Economique	0	Economique	0
Paramédical	0	Paramédical	0
Social	0	Social	0
Pédagogique	0	Pédagogique	0
Agricole	0	Agricole	0

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

-6. Caractère occupationnel : ~~0~~ oui

X non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'U.F. : 983140021E1	Code du domaine de formation : 903
------------------------------	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours	Classement du(des) cours	Code U	Nombre de périodes
Techniques d'animation et de communication adaptées au guide nature.	CT	B	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	8
		Total des périodes :	40

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

12 NOV. 1998

Signature :

A. favorable
17.09.98
[Signature]
LANTOIE

[Signature]
G. COLLINET
INSP. COORD.

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

TECHNIQUES D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION ADAPTEES AU GUIDE - NATURE.

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant :

- de préparer et d'organiser des activités de découverte de l'environnement naturel; d'en faire un commentaire imagé, illustré d'anecdotes, de liens avec la vie;
- de guider un groupe;
- de présenter les fonctions écologiques des milieux environnementaux et d'en évaluer l'impact dans une approche systémique du couple homme-nature;
- de faire partager son goût et son respect de la nature;
- de s'initier à la recherche, l'exploitation et la diffusion d'informations;
- de s'initier aux règles déontologiques spécifiques aux secteurs;
- de s'initier à la démarche scientifique

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

TECHNIQUES D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION ADAPTEES AU GUIDE - NATURE.

Capacités.

Sur base d'un message médiatique (texte de presse, séquence vidéo, film,...) traitant d' un sujet d'intérêt général, de préférence orienté vers le domaine naturaliste, l'élève sera capable de

1. proposer un résumé écrit de ce message;
2. fournir les réponses à un questionnaire permettant l'évaluation de son niveau de compréhension du message.

Titres pouvant en tenir lieu :

Le certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)

document 8bis

Date: 19-05-1998

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

TECHNIQUES D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION ADAPTEES AU GUIDE - NATURE.

Aucune recommandation particulière.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

TECHNIQUES D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION ADAPTEES AU GUIDE - NATURE.

TECHNIQUES D'ANIMATION DE GROUPE

En se référant à la dynamique de groupe

- accueillir un groupe;
- reconnaître les différentes fonctions que peuvent remplir les individus dans un groupe;
- canaliser ces fonctions de manière à favoriser la cohésion du groupe;
- gérer le rapport guide-groupe (gestion des attentes, des animations, des problèmes et conflits);
- structurer une animation;
- élaborer un programme;
- maîtriser l'exécution de ce programme.

TECHNIQUES DE COMMUNICATION VERBALE

En se référant aux règles élémentaires de la communication positive,

En travaillant sur les caractéristiques de la communication verbale (voix, discours, attitudes)

- se présenter;
- amener les membres d'un groupe à guider à se présenter, exprimer leurs attentes vis à vis de l'activité;
- présenter en termes simples les règles qui devront être respectées;
- commenter l'activité avec le souci d'être entendu et compris par tous et d'intéresser l'ensemble du groupe;
- utiliser les techniques d'éducation à la nature et d'animation de groupe.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

TECHNIQUES D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION ADAPTEES AU GUIDE - NATURE.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant doit être capable

d'élaborer et de présenter un projet de visite-nature ou d'animation-nature où il prouve qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités prévues au programme tant sur le plan des techniques d'animation que des techniques de communication.

Cette prise de conscience se manifeste au travers d'une auto-analyse critique du travail fourni sur base des données du cours.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte
de la capacité de dépasser une simple prise de conscience par une application judicieuse.

document 8bis

Date: 19 -05- 1998

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

TECHNIQUES D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION ADAPTEES AU GUIDE - NATURE.

Le chargé de cours sera un enseignant.